AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2556
FR0011995588-FS1143

14 novembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VOLTALIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 novembre 2016, la société anonyme Voltalia Investissement[1] (28 rue Mogador, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 novembre 2016, le seuil de 90% des droits de vote de la société VOLTALIA et détenir 34 266 389 actions VOLTALIA représentant 56 604 736 droits de vote[2], soit 70,01% du capital et 78,97% des droits de vote de la société[3].

Ce franchissement de seuil résulte de l'augmentation de capital de la société VOLTALIA suite à l'exercice de bons de souscription d'actions[4].

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Creadev, elle-même contrôlée par la société par actions simplifiée Surcréhol, elle-même contrôlée au plus haut niveau par la famille Mulliez.
[2] Etant précisé qu'une privation de droits de vote porte sur 623 076 d'entre eux détenus par le déclarant.
[3] Sur la base d'un capital composé de 48 943 173 actions représentant 71 679 977 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. prospectus visé par l'AMF le 14 octobre 2016 sous le n° 16-483 et communiqué de la société en date du 4 novembre 2016.